

FRANCIS BERNHARD

# DU PARADIS À L'ENFER

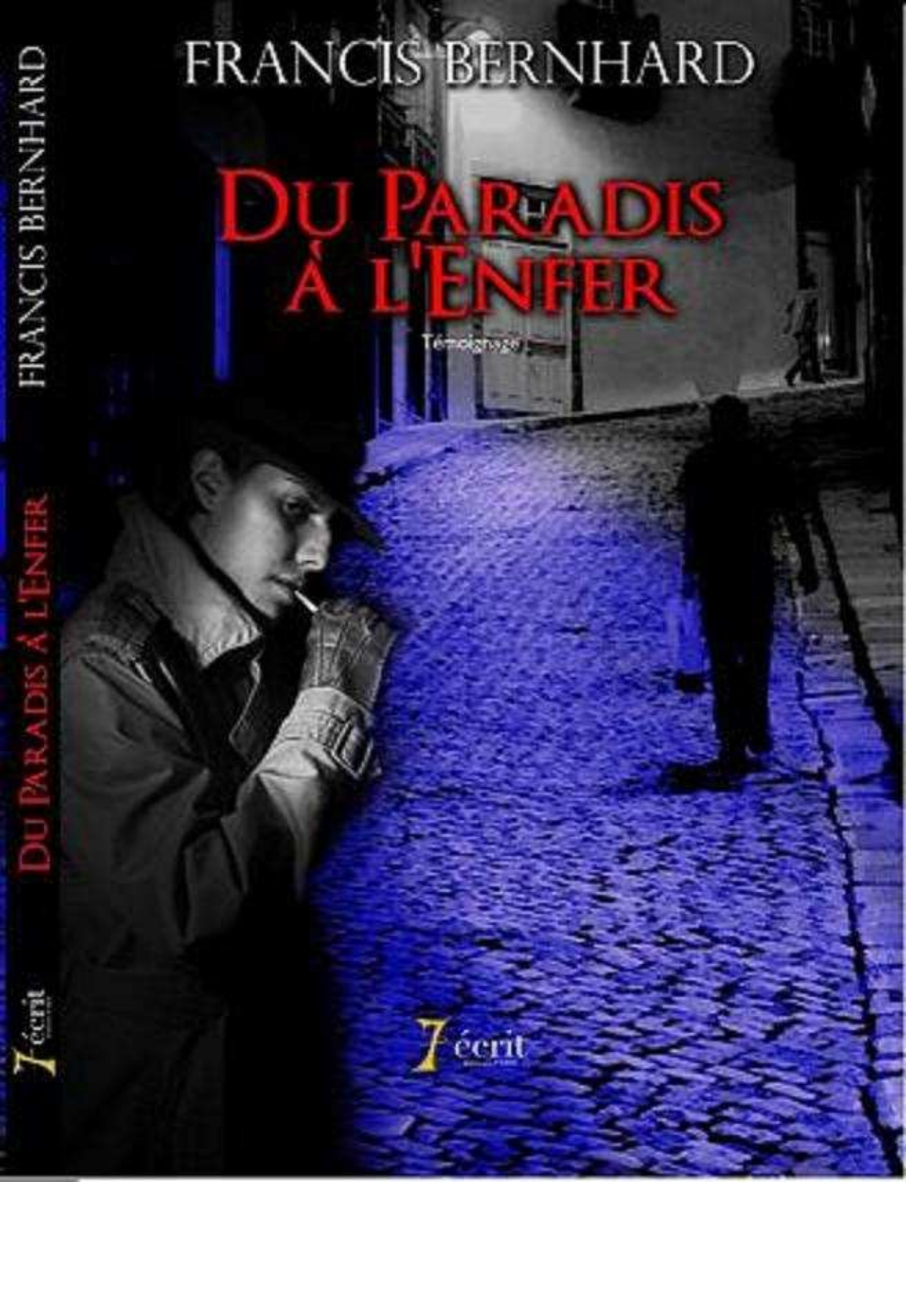
Témoignage

FRANCIS BERNHARD

DU PARADIS À L'ENFER

Écrit

Écrit





Francis BERNHARD

**Du Paradis à l'Enfer**

**© 7 écrit - Francis BERNHARD**

ISBN :

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

« On ne saurait être sage quand on aime,  
ni aimer quand on est sage. »

*(Publius Syrus)*

À Claire, Marine, France, Natacha,  
Céline... et toutes les autres,  
que j'ai tant délaissées  
alors qu'elles m'ont  
tant donné !

FB

## Remerciements

Ma plus profonde gratitude à toutes celles et à tous ceux dont la vie a croisé la mienne au cours de mes vingt-cinq premières années, lui apportant une agitation sans cesse renouvelée, ne laissant aucune place à l'ennui. Un grand merci à tous mes camarades d'écoles et de régiments.

La gent féminine y a tenu une place importante pour ne pas dire primordiale ; il est vrai que durant cette jeunesse, nous allons de l'avant, nous désirons tout voir, tout faire, seule l'expérience compte ! Mais n'est-ce pas d'ailleurs notre première raison de vivre ?

Mon comportement n'a pas toujours été exemplaire, vis-à-vis de ces dames, jeunes filles ou jeunes femmes, bien au contraire ! Celles que j'ai aimées, je les ai, soit perdues malgré moi, soit quittées stupidement ; les autres, toujours dans le but de leur apporter un bien-être qu'elles sollicitent, une joie et un bonheur qui les comblent, j'en use et en abuse pour les rejeter ensuite... non par méchanceté, mais tout simplement par égoïsme, par lâcheté... par peur de souffrir et de faire souffrir.

Toutes ne sont pas évoquées et je leur présente mes plus humbles excuses, mais qu'elles ne se sentent pas frustrées, seuls les cas permettant de dédouaner une conduite irrépréhensible ont été retenus. Elles ne doivent pas s'en plaindre, ainsi, peut-être ont-elles été épargnées ! Mais surtout, qu'elles sachent qu'elles ne sont pas oubliées pour autant...

## Avant-Propos

Un drame horrible va entraîner un homme dans un imbroglio qui va faire ressurgir son passé, son comportement d'homme, mais, également et surtout, sa vie sentimentale qui sera épluchée en détail afin de mettre en exergue qualités et défauts : individu équilibré ou sujet à déviation, voire à perversion...

Libre à chacune et à chacun de se reconnaître ou non à travers les personnages cités. Quoiqu'il en soit la plupart des noms et prénoms ont été modifiés, ainsi que les appellations de lieux, de villes et autres, même s'ils ne pourront en aucun cas leurrer les acteurs qui ont vécu ces péripéties en toute réalité, de près ou de loin. Donc, à chacun selon ses souhaits !

Trop innombrables pour être toutes citées, seules les personnes qui ont pu avoir une influence bien définie, capable de les caractériser sur les plans physique, moral et psychologique, ont été retenues.

L'ordre chronologique des périodes et des dates n'a pas toujours été respecté, bouleversement volontaire bénéficiant à renforcer encore plus l'anonymat des personnes encore de ce monde ou l'ayant quitté depuis peu.

Il ne faut pas perdre de vue que ce livre se veut avant tout un roman même s'il est en grande partie le reflet d'existences et de faits bien réels.

Francis BERTRAND est plongé dans une tourmente qui pourrait lui valoir une condamnation à la peine de mort et le conduire tout droit à l'échafaud. Englué dans une situation inextricable, il se retrouve impuissant face au rouleau compresseur de la justice. Il doit se mettre à nu pour essayer de se justifier, il y va de sa vie, mais les espoirs sont maigres. Le simple fait d'entrer en conflit avec la police n'est déjà pas une mince affaire, mais lui être confronté quand elle est persuadée de détenir toutes les preuves et que les faits abondent en son sens, cela devient l'enfer. Il est difficile de briser cette barrière des évidences qui enfonce l'accusé toujours plus loin. Le dossier bien ficelé regorge d'indices et de témoignages irréfutables. Convaincue, la magistrature qui n'en attendait pas tant, s'en empare. Somme toute, une affaire bien banale : un crime d'une cruauté inhumaine et un coupable idéal ! Une instruction menée avec une célérité exemplaire où police et justice se congratulent. De prévenu, le détenu devient très vite coupable et fera bientôt un condamné digne de ce nom. Pour BERTRAND, la voie semble sans issue, l'avenir bien morose : s'en sortira-t-il ? À quel prix ?

Un seul enseignement à tirer : ne vous heurtez jamais à la Police ou à la Justice si vous n'appartenez pas au clan, à cette caste !

## Jour J

La vie de Francis Bertrand s'arrête le jour où tout commence, le 10 juin 1975.

En ce début de matinée, une rafale de FAMAS<sup>1</sup> déchire rageusement le silence apaisant de cette campagne de la France profonde qui s'éveille sous les premiers rayons d'un soleil déjà bien prometteur, annonciateur d'une journée radieuse... Cette suite de détonations aussi inattendues qu'incongrues, perturbe, déroute, brise la quiétude douillette de ce lieu champêtre.

À 9 h 20 précises, l'univers de ce militaire se fige dans cette humble localité de Therrier, modeste village du département des Ardennes où il stationne avec son détachement dans le cadre du déclenchement de l'opération « ANTILOPE ».

Lieutenant au 41<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Marine<sup>2</sup>, stationné à La Fère petite garnison de l'Aisne, son monde qui s'avérait jusque-là prometteur, va se désagréger en quelques secondes. Au lendemain du référendum où le peuple britannique prend la décision sans équivoque, de demeurer dans la Communauté européenne, il va entendre prononcer son inculpation de meurtre avec sévices sur la personne de Natacha Kurov, propriétaire de la boulangerie « Au bon pain », installée dans le village de Zon, modeste commune située à une vingtaine de kilomètres de Therrier. Au cours de ce laps de temps très court, il perdra... et son Amour et sa Liberté. Il est KO debout, un uppercut n'aurait pas mieux fait !

Cette arrestation, très mouvementée, ne facilitera pas ses relations avec Denis Michard, jeune commissaire de la police criminelle de Charleville, chargé de cette opération et de l'instruction de l'enquête s'y rapportant. Dans cette région où les meurtres ne sont pas répertoriés aux missions quotidiennes, ce jeune flic aux dents longues, se voit accorder la chance de sa vie, une opportunité qui ne se représentera pas plusieurs fois, aussi va-t-il la saisir à bras le corps. Stimulé par une ambition démesurée, il n'aura de cesse de se surpasser. Cet enquêteur au zèle boulimique, insatiable, ne cache pas d'emblée sa volonté d'expédier ce militaire en enfer, par tous les moyens. Bertrand ne cessera de clamer son innocence, mais bien inutilement ! Même si le commissaire s'en défend, à ses yeux, il n'est déjà plus un suspect, mais bien le coupable sadique et pervers qu'il faut condamner à la peine capitale : une bête cruelle qu'il faut extirper de la société pour la préserver.

---

<sup>1</sup> Fusil d'assaut de l'Armée française, calibre 5,56 m/m

<sup>2</sup> 41<sup>e</sup>RAMa



Jusqu'à ce jour, le lieutenant était un fervent partisan de l'application de la peine de mort, pour les délits inimaginables, insoutenables : meurtres avec préméditation, viols de femmes et d'enfants... Aujourd'hui, il mesure le risque d'un tel pouvoir dans la prise d'une telle sanction : en fait, un juge chargé d'une instruction criminelle prend une décision d'inculpation à la seule vue d'un dossier étayé par l'institution policière, ce qui est normal. Jusque-là, rien à dire, il applique la loi !

Un seul petit problème cependant, mais il est de taille. Si un grain de sable incontrôlable vient gripper cette machine bien huilée, comme par exemple le zèle d'un officier de police en mal de popularité, en recherche d'avancement, alors tout bascule, l'enquête perd toute crédibilité, car d'emblée le prévenu peut récolter le statut d'inculpé. Ainsi, happé par les rouages d'une justice dont les conclusions se basent sur les faits énoncés, reconnus, et évidemment validés, il est désormais dévoré corps et âme par cette institution qui ne lui laisse plus aucune marge de manœuvre. Les affrontements entre ministère public soucieux de condamner et avocat de la défense chargé de préserver les intérêts du client s'effectuent à coups de « preuves », d'indices, de présomptions, de témoignages, de pièces à conviction, présentés par l'un ou l'autre, en vue d'appuyer la thèse défendue. Pour ce qui ressort du domaine technique, le dénouement n'est logiquement que le reflet de faits concrets, mais la dextérité de l'une ou de l'autre des parties peut déjà avoir une influence prépondérante et faire basculer la décision d'un jury, dans un sens comme dans l'autre... conduire au besoin cette noble assemblée au-dessus de tout soupçon à commettre la pire injustice, en toute bonne foi. Ainsi, même le procès le plus honnête, le plus équitable, ni n'assure, ni ne garantit, la prise d'une « juste décision », et pourtant au final, la conviction du jury reposera sur les faits avérés bien réels qui lui auront été présentés. Si à cela, vous ajoutez à cette procédure, une touche de « ripou » ou de magistrat véreux, qu'advient-il alors de cet esprit de justice ? Qu'advient-il du prévenu ? Qu'advient-il du déroulement de la procédure ? Tout simplement une parodie, un simulacre de justice où l'inculpé risque d'être broyé par un système qu'il ne maîtrise pas. Englouti sous un amoncellement de preuves considérées comme flagrantes bien que fausses, mais retenues comme irréfutables compte tenu de « l'objectivité » des sources dont l'authenticité ne peut être mise en doute, il pourrait être alors condamné d'office... ce sera son cas !

Après 5 jours d'un bonheur sans pareil, au sein de cette région accueillante, sa vie sera stoppée nette : incarcération, incertitude, peur de l'avenir, une longue agonie commence... tout le condamne, les preuves sont implacables... La fringale du commissaire est insatiable.

## Chapitre 1

Le dimanche 8 juin à 19 h 00, une estafette, mains rivées sur le guidon de sa motocyclette pétaradante, dépose un pli cacheté au Poste de Commandement<sup>3</sup> du détachement militaire de Zon. L'ordre de mouvement, tant redouté par son chef de détachement, est arrivé, le départ est fixé pour la nuit de dimanche à lundi.

Mission :

« Rejoindre une Zone de Déploiement et d'Attente<sup>4</sup> au Nord-Est, à environ 25 km, en vue d'engager ultérieurement l'unité au profit des régiments de 1<sup>er</sup> échelon. »

Après une rapide étude de la carte, la chance sourit au lieutenant, le village de Therrier se situe dans le « haricot<sup>5</sup> » de la Zone d'Implantation Future<sup>6</sup>. Sa prise de décision est immédiate, orientée certes, mais le destin lui en accorde la possibilité tout en respectant le cadre de la mission : l'installation dans cette commune est définitivement arrêtée.

L'ordre fuse, aussitôt :

« Sergent Berton, vous rendre à Therrier, reconnaître une zone en mesure d'accueillir le détachement dans de bonnes conditions, priorité aux zones couvertes, cours de ferme, hangars... Départ immédiat. »

Si sur la forme, cet ordre manque d'impartialité, sur le fond, il n'y a rien à redire, il est tout à fait correct, il respecte l'esprit de la mission.

Dans la mesure où la situation s'y prête, il vaut mieux procéder à une reconnaissance de jour qui offre une appréciation plus réaliste des possibilités offertes par les sites visités, et qui favorise surtout la prise de contact avec les propriétaires. Entre rencontrer un agriculteur ou toute autre personne en début de soirée pour solliciter l'autorisation d'occupation d'un de ses terrains ou bâtiments, ou le réveiller en pleine nuit pour le même motif, le choix ne souffre aucune comparaison. Les militaires sont très respectueux des droits du citoyen et toute pénétration en secteur privé ne peut s'effectuer sans la détention d'une autorisation en bonne et due forme, sinon, l'occupation est strictement interdite : le régiment n'est pas en guerre, il s'y prépare seulement : l'entraînement des Forces en temps de paix ne pourra jamais justifier une atteinte à la propriété privée !

Après un déplacement de nuit sans encombre, le détachement se présente sur zone vers 4 h 00. Il est accueilli par l'élément de reconnaissance qui l'installe dans

---

<sup>3</sup> PC

<sup>4</sup> ZDA

<sup>5</sup> Espace de recherche dans lequel doit être implanté le détachement.

<sup>6</sup> ZIF

le hangar d'une ferme désaffectée, située à 200 m de la départementale. Un accès unique par un chemin de terre confère à ce site des conditions de sécurité très appréciables. La sûreté éloignée sera assurée par un barrage « Ribar », réseau de barbelés, érigé à 100 m, qui facilitera le filtrage des entrées et sorties sous la vigilance d'une sentinelle. Le poste de sécurité et son équipe de renfort prendront position sous le porche du mur d'enceinte qui clôture toute la propriété : un dispositif parfaitement adapté !

Mardi 10 juin 10 h 15.

La rafale, caractéristique d'un FAMAS, déchire le silence feutré de cette petite commune, prise par surprise, peu habituée à ce type de nuisances sonores qui tranche totalement avec le son assourdissant, mais mélodieux, des cloches paroissiales. Le bruit rageur, sec, et répété, de cette arme automatique provient du poste de sécurité. Bertrand se précipite. Il arrive sur place en même temps qu'Helbart, son adjudant de compagnie. La vision d'ensemble les fait frémir.

À son poste, près du barrage, la sentinelle, bénéficiant depuis le porche de l'appui des armes du chef de poste et des 3 autres sentinelles chargeurs engagés, pointe son FAMAS sur un homme en civil, à plat ventre, le nez dans la poussière, qui tremble comme une feuille à une vingtaine de mètres ; 50 m en arrière, une jeune femme se tient à côté d'une R10 noire, bras en l'air, statufiée. Le tableau est dantesque !

Le lieutenant s'aperçoit que l'homme tenu en joue par la sentinelle a dû avoir la peur de sa vie, car à première vue, il en a mouillé son pantalon.

Son ordre claque :

« Baissez vos armes ! »

Le chef de poste qui s'est précipité dans le sillage de son chef, s'est figé dans un garde à vous impeccable, sans excitation particulière, et débite son compte-rendu :

« Une intrusion, mon lieutenant ! Coret, la sentinelle, a vu le véhicule s'engager sur le chemin. Après m'avoir rendu compte par radio, il a levé le bras, faisant signe au véhicule de stopper. La femme qui conduisait s'est arrêtée à l'endroit actuel. La porte côté passager s'est ouverte sur un homme en civil qui s'est précipité en direction du barrage en vociférant. Coret a alors déclenché la procédure réglementaire en criant « Halte-là ! » mais l'homme l'a insulté, le traitant de « petit con » et d'autres noms d'oiseaux tout en continuant sa progression. Coret a relancé sa sommation, « Halte-là ! » en enflant le ton. Rien ! L'homme a continué, ne tenant aucun compte de ces avertissements. Coret a alors approvisionné puis armé son FAMAS et a hurlé : « Halte-là !... ou je fais feu ! »

« La femme est alors intervenue en interpellant l'homme, lui demandant « d'arrêter son cirque ». Rouge de fureur, il s'est alors tourné vers elle en l'invectivant : « Tu crois qu'ils me font peur ! »

« Coret a répété, ne laissant aucun doute sur sa détermination : « Halte ou je tire ! Halte ou je tire ! Halte ou je tire ! » Après ces trois sommations d'usage, n'observant aucun changement dans l'attitude du suspect, il a « rafalé » en l'air, puis a braqué son arme sur l'homme.

« L'effet a été immédiat. L'homme a plongé au sol et s'est figé sur place. Puis, vous êtes arrivé. »

Le lieutenant a écouté, sans rien dire, puis déclare :

« Ok, dit-il au sergent Martin, suivez-moi ! »

Le sergent sur les talons, il se dirige vers l'homme en civil qu'il apostrophe durement :

« Où vous croyez-vous ? Vous êtes ici en zone militaire ! Vous en avez marre de la vie ? »

La jeune femme s'est avancée. L'homme, humilié, toujours sous le coup de l'émotion, ne répond pas. La femme prend alors la parole :

« Je suis l'inspecteur Moissand, adjoint de monsieur qui est le commissaire Michard de la police judiciaire de Charleville. »

Devant ce changement de situation, le fameux commissaire reprend du poil de la bête et interpelle sèchement le lieutenant :

« Vos cow-boys sont cinglés, ils tirent sur tout ce qui bouge. Ils auraient pu me tuer. Vous allez en entendre parler. »

La moutarde monte au nez du jeune chef militaire qui ne s'en laisse pas conter :

« D'abord calmez-vous, lui dit-il ! La sentinelle a fait son boulot. Enfin, presque, car si elle avait appliqué le règlement à la lettre, elle aurait dû vous abattre à la 3<sup>e</sup> sommation, donc vous vous en tirez bien ! »

– Tirer sur des flics, ça va vous coûter cher ! »

Ivre de rage, le commissaire ne sait plus ce qu'il dit, il insulte, menace... il devient agaçant et la répartie est cinglante :

« Premièrement, à quel moment avez-vous décliné votre identité ? Deuxièmement, même si vous l'aviez fait, cela n'aurait rien changé. Dans la police, vous appliquez des procédures, nous aussi ! Ma sentinelle n'a pas à deviner que le couple qui vient traîner dans un chemin creux est un couple de flics en service et non deux personnes en goguette en mal de rut. La situation du lieu, vous en conviendrez, plaide d'ailleurs tout naturellement pour cette dernière version : un homme et une femme en quête d'un coin discret pour assouvir de bas instincts. »

L'inspecteur Moissand le foudroie du regard. La colère déforme son visage, mais elle ne veut pas envenimer cette situation qui est déjà assez tendue.

Michard va pour rétorquer, mais l'inspecteur le devance :

« Il est vrai que nous ne nous sommes pas identifiés », reconnaît-elle.

Cette réflexion est très mal accueillie par le commissaire qui en rajoute :

« Moissand quand j'aurai besoin de toi je te le ferai savoir. Moi, j'affirme avoir montré ma carte, mais votre connard n'en a pas tenu compte.

– Ça tombe bien, montrez-moi votre carte », rétorque alors le lieutenant.

Michard fouille dans ses poches de veste, puis de pantalon... Rien !

« J'ai dû la poser dans la voiture, s'exclame-t-il, allez la chercher Moissand !

– Attendez, explose le militaire ! Être flic ne vous donne pas le droit de faire n'importe quoi et surtout pas de vous conduire en pays conquis. De plus, vous n'êtes qu'un menteur, et cela je ne l'apprécie pas beaucoup ! Inspecteur, je compte sur votre impartialité pour prendre note de ce fait en cas de nécessité.

Vous aussi, dit-il, en s'adressant à Coret et à Martin. Maintenant dites-moi plutôt ce que vous venez faire ici ? »

Michard qui, bien entendu, s'est imprégné du nom affiché sur la bande patronymique du lieutenant, savoure d'avance les paroles qu'il lui crache au visage :

« Je viens vous arrêter pour meurtre et sévices sur la personne de madame Kurov. »

Ça paraît tellement énorme au lieutenant qu'il lui rétorque sur le même ton :

« Vous êtes cinglé mon pauvre, il faut vous faire soigner ! J'étais encore avec elle hier soir ! »

Mais Moissand, acerbe, confirme les propos de son chef. Elle aussi semble se délecter de ce revirement :

« Le commissaire dit vrai, nous sommes là pour vous appréhender et vous conduire dans les bureaux de la PJ. Vous êtes en état d'arrestation comme le spécifie ce mandat d'amener signé par le tribunal. »

Le monde du militaire s'écroule, le ciel lui tombe sur la tête, un véritable coup de massue. Il est abasourdi. Dans sa tête, une seule pensée le taraude :

« Nat assassinée, ce n'est pas possible ! »

Pour lui, ce ne peut être qu'une erreur, une mauvaise farce. Il a tellement blêmi que Helbart s'inquiète :

« Ça va, mon lieutenant ?

– Oui, ça va ! Je n'y crois pas, je veux la voir ! »

Ces paroles sont vomies en direction du commissaire. Michard jubile :

« Vous aurez tout le temps de la voir. Après ce que vous lui avez fait, préparez-vous pour la repentance ! »

Bertrand s'avance vers Michard, prêt à lui mettre son poing sur la figure, mais Helbart veille au grain et s'interpose. Le commissaire poursuit :

« Prenez quelques affaires et suivez-nous !

– Je dois d'abord rendre compte de la situation à mes supérieurs et ensuite seulement je vous suivrai, les informe le lieutenant, et sur ce, il se dirige vers le campement.

– Arrêtez-vous », s'écrie le commissaire.

Bertrand ne l'écoute même pas, il poursuit son chemin, perdu dans ses pensées !

Moissand murmure à son collègue :

« Il a raison. Laisse-le faire. N'importe comment, où veux-tu qu'il aille ?

– Il ne perd rien pour attendre, s'exclame Michard, la voix pleine de morgue ! »

Vu la gravité de la situation, le silence radio est rompu. Le lieutenant rend compte à son capitaine qu'il doit suivre un commissaire de police à Charleville pour une affaire très grave sur laquelle il ne peut pas s'étendre à la radio. Il confie le commandement du détachement à Helbart qui écoute la communication et qui est parfaitement au courant des faits.

Les deux flics attendent devant le Marmon PC. Quand le lieutenant les rejoint, Michard veut lui passer les bracelets. À ce geste, les militaires réagissent et l'intervention de Moissand est encore nécessaire pour arrondir les angles :

« Ce n'est pas utile ! »

Le lieutenant monte à l'arrière de la voiture, Michard à ses côtés. Le trajet s'effectue dans le plus grand silence. L'officier cogite...

Arrivé au commissariat, le commissaire est aussitôt convoqué par son patron. L'inspecteur Moissand conduit alors le militaire dans un local assez vétuste : les murs sont délabrés, l'humidité suinte de partout. Ils attendent... en silence ! Le commissariat n'a rien d'engageant, un bon rafraîchissement ne serait pas un luxe. Un homme en blouse blanche que l'inspecteur présente comme étant le docteur Perrin confie au lieutenant deux flacons, lui désigne une porte, puis donne ses consignes pour les flacons :

« Celui-là pour l'urine, l'autre pour le sperme. »

Ceci étant réglé, il procède ensuite à une prise de sang, puis disparaît.

Dans la tête du lieutenant tout se bouscule, il commence à prendre conscience de la situation. Les paroles de Michard le torturent, ses entrailles sont nouées : Natacha assassinée ! L'angoisse le saisit ! L'émotion le déborde, les yeux lui piquent, mais il n'est pas question de leur montrer ce qu'il ressent. Les années ont passé et avec elles, il a appris à s'endurcir. Les femmes qu'il aime n'ont pas de chance. Hier Claire ! Aujourd'hui Natacha ! Le sort s'acharne !

La porte s'ouvre, le commissaire apparaît, s'adresse à son adjoint :

« Emmène-le en salle d'interrogatoire. »

La salle est plus vaste, mais son état ne vaut guère mieux que la précédente. Elle est borgne, une seule porte d'accès, une grande glace que le militaire suppose être sans tain comme dans les romans policiers ; à gauche de celle-ci, un lavabo avec robinet d'eau froide ; au centre, une grande table en bois massif fixée au sol, les chaises sont également en bois. Posé sur cette table trône un magnétophone à bande. Les portes de l'enfer s'ouvrent...

## Chapitre 2

10 juin 11 h 52 : Jour J

Pendant un temps qui semble durer une éternité, c'est le silence le plus total ! Les flics restent silencieux. Ils sont sur leur terrain ; ils maîtrisent la situation et ne se privent pas de l'afficher. Tous les moyens sont bons pour affaiblir leur proie, user sa volonté, émousser ses facultés. Cette situation fera désormais partie du quotidien qu'aura à subir le lieutenant. Michard semble s'en donner à cœur joie. Dans sa grande bonté, il daigne enfin déclencher l'enregistrement du magnétophone qui fait entendre un ronronnement monotone. Le silence est rompu ! L'interrogatoire commence. Michard prend la situation en main :

« Aujourd'hui, mardi 10 juin 1975 à 11 h 52, moi, commissaire Denis Michard, en présence de mon adjoint l'inspecteur Hélène Moissand, je vais procéder à l'interrogatoire de l'inculpé, monsieur Francis Bertrand, lieutenant au 41<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Marine, accusé de meurtre avec sévices sur la personne de madame Natacha Kurov, un acte survenu à Therrier, dans la maison secondaire de cette dernière... »

S'ensuit l'identité de madame Kurov, lien de parenté, sa domiciliation à Zon... Puis vient l'énoncé de l'identité du militaire, parenté... L'interrogatoire proprement dit peut alors commencer.

Vu le visage radieux que présente Michard, il est facile de deviner qu'il exulte, qu'il jouit de son triomphe :

« Qu'avez-vous fait du lundi 9 juin 21 h 00 au mardi 10 juin 3 h 00.

– Après un repas pris à 19 h 30 à la popote, j'ai transmis mes ordres pour le lendemain ainsi que les consignes éventuelles pour un mouvement dans la nuit. J'ai informé mon adjoint Helbart que je me rendais chez Natacha Kurov, une amie dont j'avais fait la connaissance dernièrement à Zon. Je pouvais être récupéré, à tout moment, au cas où ! Mon conducteur Lecane connaissait parfaitement la maison étant venu annoncer à sa propriétaire que je passerai la voir vers 20 h 30.

– Votre conducteur connaissait donc madame Kurov ?

– Évidemment !

– Helbart aussi ?

– Oui, vendredi dernier à Zon, la famille Pratz avait invité le détachement ainsi qu'une partie de la population de Zon à un apéritif dînatoire au café, en remerciement de notre aide dans l'extinction de l'incendie de leur maison. Natacha Kurov était présente à notre table.

– Tout le monde savait donc que madame Kurov était votre amie ?

– Oui.

– Continuez ?